

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN**

Appel à projet dans le cadre de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE)

**Sommaire**

[RAPPEL DU CONTEXTE DE CET APPEL À PROJETS 3](#_Toc195108939)

[CRITÈRES DE SÉLECTION 4](#_Toc195108940)

[ÉTUDE DES DOSSIERS 4](#_Toc195108941)

[CONVENTIONNEMENT 4](#_Toc195108942)

[1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET 7](#_Toc195108943)

[2. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L’ACTION 8](#_Toc195108944)

[3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L’ACTION 9](#_Toc195108945)

[4. PRÉSENTATION DU(DES) PROFESSIONNEL(S) PRESSENTI(S) 10](#_Toc195108946)

[5. MOYENS À DISPOSITION 10](#_Toc195108947)

[6. ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE 11](#_Toc195108948)

[7. PARTENARIATS ENVISAGES 11](#_Toc195108949)

[8. VALORISATION ET ÉVALUATION DU PROJET 12](#_Toc195108950)

[9. BUDGET PRÉVISIONNEL 13](#_Toc195108951)

[10. CHARTE DE LA LAÏCITÉ 13](#_Toc195108952)

[11. ATTESTATION SUR L’HONNEUR 14](#_Toc195108953)

# RAPPEL DU CONTEXTE DE CET APPEL À PROJETS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route nationale France Numérique Ensemble (FNE) 2023-2027, le département de l’Ain s’engage résolument aux côtés de l’État afin de déployer une stratégie ambitieuse pour l’inclusion numérique. Cette démarche vise à permettre à chaque citoyen d’exercer pleinement sa citoyenneté numérique et à réduire les fractures numériques qui affectent particulièrement les publics les plus vulnérables.

La feuille de route départementale France Numérique Ensemble, élaborée après une concertation territoriale approfondie avec les acteurs locaux, a identifié trois axes majeurs pour l’inclusion numérique : la consolidation des actions existantes, le développement d’une offre adaptée aux publics prioritaires (jeunes, parents, personnes à mobilité réduite), et la création de synergies entre les différents acteurs.

Pour concrétiser cette vision, le comité de pilotage départemental, réunissant notamment la Préfecture, le Conseil Départemental de l’Ain, l’ADEA et le SIEA, a décidé de créer un fonds départemental dédié à la médiation numérique. L’objectif de ce fonds est de soutenir les projets innovants et structurants qui répondent aux priorités définies dans la feuille de route FNE.

C’est dans ce cadre qu’un premier appel à projets est lancé visant à soutenir concrètement les initiatives locales pour l’inclusion numérique sur le territoire de l’Ain. La mise en œuvre et le suivi de l’appel à projets est assuré par l’ADEA, membre du COTECH et coordinateur en charge du déploiement de la feuille de route France numérique ensemble dans l’Ain.

L’objectif de cet appel à projets est de soutenir financièrement les structures locales (association, collectivité, organisme public ou entreprise) souhaitant développer ou renforcer des initiatives en médiation numérique à destination des publics éloignés du numérique ou confrontés à des difficultés dans leurs démarches administratives en ligne. Les projets retenus bénéficieront d’une aide financière de 2 500 euros maximum par projet afin de faciliter leur déploiement.

# CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués sur les critères suivants :

* Pertinence des actions proposées en lien avec les objectifs de la feuille de route FNE
* Impact direct attendu en matière d’inclusion numérique des publics visés
* Innovation ou originalité de l’action
* Qualité du partenariat local mobilisé
* Intégration possible ou effective du projet au sein d’un commun de formation numérique

# ÉTUDE DES DOSSIERS

Le Comité technique qui étudie les dossiers se réserve le droit de demander des informations complémentaires. Une notification sera adressée au candidat retenu, accompagnée de la convention.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Stéphane LEPRINCE, responsable du service formation et médiation numérique de l’ADEA, à l’adresse stephane.leprince@adea-formation.com ou par téléphone au 04 37 62 10 00

# CONVENTIONNEMENT

Les structures retenues conventionneront en direct avec l’ADEA, coordinateur en charge du déploiement de la feuille de route France numérique ensemble dans l’Ain.

**Modalités financières**

Le montant alloué par projet est fixé à 2 500 euros maximum. Cette aide pourra couvrir :

* L’achat de matériel numérique spécifique au projet
* Le financement partiel ou total d’actions de formation pour les professionnels impliqués
* Les frais liés à la mise en œuvre et à la gestion du projet

**Calendrier**

* Date de lancement de l’appel à projets : 10 avril 2025
* Date limite de dépôt des candidatures : 10 mai 2025
* Annonce des projets retenus : 26 mai 2025
* Clôture des actions et remise du bilan final : au plus tard le 31 octobre 2025
* Date limite de remise du bilan de l’action : 15 novembre 2025

**Procédure de candidature**

Les structures intéressées devront soumettre leur dossier de candidature par courriel à l’adresse stephane.leprince@adea-formation.com, en fournissant :

* Une description détaillée du projet (objectifs, public cible, actions prévues, calendrier)
* Un budget prévisionnel détaillant l’utilisation des fonds sollicités
* Une présentation succincte des partenaires éventuels
* Les pièces administratives et financières requises (RIB, numéro SIRET)

**Engagements des structures bénéficiaires**

Les structures bénéficiaires s’engagent à :

* Réaliser les actions telles que présentées dans leur dossier
* Transmettre à l’ADEA les pièces justificatives des dépenses effectuées
* Remettre un bilan d’activité à l’issue du projet

**Engagement de communication**

Les structures bénéficiaires s’engagent à mentionner explicitement la démarche France numérique ensemble, portée par la Préfecture de l’Ain, le Conseil Départemental de l’Ain, ADEA/Mednum01 et le SIEA dans tous les supports de communication relatifs au projet financé (sites web, réseaux sociaux, communiqués de presse, flyers, affiches, vidéos, etc.). Cette mention doit indiquer clairement que le projet bénéficie du soutien de ces entités.

Le logotype FNE dans l’Ain fourni par l’ADEA ne doit en aucun cas être modifié et son utilisation est strictement limitée à la durée du projet financé par l’appel à projets. Les bénéficiaires devront communiquer toute action de promotion ou de communication liée au projet à l’ADEA avant sa diffusion.

L’ADEA, la Préfecture de l’Ain, le Conseil Départemental de l’Ain, le SIEA se réservent le droit de valoriser leur soutien au projet en participant à des actions spécifiques en concertation avec les porteurs de projet (présence à des événements, mentions écrites ou prises de parole).

**Mise à disposition des ressources pédagogiques**

Si votre projet est retenu, les supports pédagogiques devront, chaque fois que possible, être réalisés sous licence Creative Commons. Ils devront être remis à l’ADEA à l’issue du projet afin d’être intégrés et diffusés sur la Ressourcerie du site Mednum01.

**Conditions de réalisation des actions**

Les actions financées devront impérativement être réalisées avant le 31 octobre 2025. Le bilan final des actions devra être remis à l’ADEA au plus tard le 15 novembre 2025. Dans le cas où les actions ne seraient pas réalisées dans les délais impartis, l’ADEA se réserve le droit de demander le remboursement intégral des fonds alloués.

# 1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

**Nom ou Raison sociale** :

**Adresse du siège social** :

**Téléphone** :

**Email** :

**Site internet** :

**N° SIRET** :

**Forme juridique** : Association loi 1901 ☐ / Commune ☐ / EPCI ☐ / Entreprise ☐

**Coordonnées du représentant légal** :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

**Coordonnées de la personne en charge du dossier (si différent du représentant légal) :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

# 2. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L’ACTION

**Nom de l’action** :

**Objectifs poursuivis (lien avec les objectifs de la FNE notamment) :**

**Territoire couvert** :

**Description synthétique de l’action** :

**Expérience(s) similaire(s) déjà réalisées par la structure (année(s) de réalisation, public, objectifs …) :**

# 3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L’ACTION

**Contexte et diagnostic territorial :**

**Caractéristiques générales** (type d’action, résultats attendus, équipement envisagé) **:**

**Public(s) visé(s) (diagnostic, pratiques numériques) :**

**Calendrier de l’action**

# 4. PRÉSENTATION DU(DES) PROFESSIONNEL(S) PRESSENTI(S)

Nom(s), prénom(s), function(s) :

CV et expériences (joindre en annexe)

# 5. MOYENS À DISPOSITION

Locaux, matériel…

# 6. ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE

(Document à joindre en annexe si disponible)

# 7. PARTENARIATS ENVISAGES

# 8. VALORISATION ET ÉVALUATION DU PROJET

Modalités de valorisation du projet :

Indicateurs d’évaluation prévus :

# 9. BUDGET PRÉVISIONNEL

(Document à joindre en annexe)

# 10. CHARTE DE LA LAÏCITÉ

La laïcité est un principe fondamental de la République française, garantissant la liberté de conscience et assurant l'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de sexe, de religion ou de conviction.

Dans le cadre de l'appel à projet, les signataires de la présente charte s'engagent à :​

1. **Respecter la neutralité du service public** : Assurer que toutes les activités et services proposés dans le cadre du projet soient exempts de toute forme de prosélytisme ou de discrimination, garantissant ainsi un traitement égal et impartial de tous les usagers. ​
2. **Garantir la liberté de conscience** : Permettre à chacun d'exprimer librement ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et des limites de l'ordre public, en veillant à ce que les croyances personnelles n'influencent pas le fonctionnement ou les orientations du projet.
3. **Assurer l'égalité d'accès** : Veiller à ce que toutes les personnes, quelles que soient leurs croyances ou convictions, aient un accès égal aux services et activités proposés, sans aucune forme de discrimination. ​[CAF](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/361/Charte_laicite.pdf?utm_source=chatgpt.com)
4. **Prévenir les atteintes au principe de laïcité** : Mettre en place des mesures appropriées pour détecter et traiter toute situation pouvant porter atteinte au respect de la laïcité au sein des activités du projet.​

En signant cette charte, les candidats affirment leur engagement à promouvoir et à respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, en intégrant pleinement le principe de laïcité dans la conception et la mise en œuvre de leur projet.​

*Fait à :* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *Le :* ***/***/\_\_\_\_\_\_​

*Nom et signature du représentant légal :*

# 11. ATTESTATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné(e), …………………………………………………………………………., certifie sur l’honneur l’exactitude des informations contenues dans le présent dossier et être à jour des déclarations sociales et fiscales.

Fait à ……………………………………………………….., le .....................................

Signature

Ce dossier complet, signé et accompagné de toutes les annexes demandées, est à envoyer à : stephane.leprince@adea-formation.com